

# AMICALE DES ASSOCIATIONS DE BETETE

Association loi 1901 organisatrice de la course

siège social :mairie de Bétête 1 place du 8 juin 1940 23270 BETETE

## Par Gués et par Monts

responsable de l'organisation

Danièle CHATELAIN 5 grande rue 23270 Bétête

0663379552 amicale2ab@gmail.com

### REGLEMENT DE L'EPREUVE

#### Date

Course nature par « Gués et par Monts », organisée le dimanche 3 juillet 2022.

Cette épreuve est inscrite au calendrier officiel de CDCHS du département de la Creuse

#### Itinéraire

Boucle de 10km environ, au départ et à l'arrivée dans le bourg de Bétête qui emprunte les chemins de la commune.

#### Clauses particulières

l'association se réserve le droit:

-d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de catastrophe naturelle tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents.Aucun remboursement ne sera effectué.

#### Licences-certificat médical

l'épreuve est ouverte à toutes les catégories excepté les catégories minimales, benjamins, poussins.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent signer l'autorisation parentale et fournir un certificat médical ou un questionnaire de santé .

Chaque concurrent devra être titulaire d'une des licences ci dessous ou d'un certificat médical selon l'article L.231-3 du code du sport:

-licence délivrée par la Fédération Française d'athlétisme(ATHLE Compétition,Athlé entreprise, Athlé Running ou Pass J'aime courir »

-licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, impérativement, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en complétion  
« FCD,FFSA,FFH,FSPN,ASPTT,FSCF,FSGT,UFOLEP

-un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au 03 juillet 2022.

**Le certificat médical ou sa copie sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.**

## **Contrôle antidopage**

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant le contrôle antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230.1 et suivants du code des sports.

Des contrôles antidopage peuvent être réalisés sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle ( FFA ou Ministère de la jeunesse et des sports)

## **Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie GROUPAMA à Boussac.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur seule responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

## **Droit à l'image**

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation, sur tous les supports ( internet, documents promotionnels et ou publicitaires pour la durée prévue par la loi.

## **Inscription**

Droits d'inscription : pré inscription 10 euros, inscription le jour de la course 12 euros.

les inscriptions peuvent se faire sur le site internet [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) ou au moyen du bulletin d'inscription individuel.

Les inscriptions sur place sont possibles , les bulletins seront remplis par les intéressés.

## **Accueil des concurrents et retrait des dossards**

Les dossards seront remis aux coureurs , place de Bétête à partir de 08h 00, sur présentation de la licence ou remise du certificat médical.

**Départ :** place de Bétête à 10h

## **Service de sécurité**

Respect du code de la route lors de la traversée des routes .Présence d'une équipe de secouriste agréée (Protection civile)

## **Ravitaillement**

3 points de ravitaillement aux lieux dits « Route de Ricros, Bel air, Croix des Sapins » (eau, aliments sucrés)

## **Classement**

La cérémonie des podiums aura lieu à l'issue de la course sur la place de BETETE

## **Récompenses**

-aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch

-aux premiers de chaque catégories hommes et femmes, non cumulables

Le repas qui suit la course est offert aux coureurs qui le souhaitent: inscription en ligne en même temps que l'inscription à l'épreuve.